

# Flash info



N° 73 - mai 2017

**A compter du 2 mai, la Mairie est fermée le jeudi matin.**

**Les nouveaux horaires d'ouverture sont désormais :**

**Le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h30 — Le mercredi de 8h30 à 15h.**



## Le mot du Maire

### Mise en ligne du site internet

Vous pouvez désormais consulter le nouveau site internet du Beaucet :

<http://www.lebeaucet.com/>

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à sa mise en œuvre, notamment Chantal LECOUBY.



*François ILLE*

**Le Comité des Fêtes vous invite à partager un moment festif et convivial**

**entre Beaucétains**

**le vendredi 19 mai 2017**

**à partir de 19h**

**sur la place Albert Morel**

**Avec la participation de**

**Rémy VENTURA !**

**Apportez votre repas !**

**Un barbecue sera mis à disposition !**



## Prévention des risques Sécurité des biens et des personnes

En cas d'intempéries sur le territoire de la commune (incendie, inondations...) et dans le cadre du plan communal de sauvegarde instauré selon les directives préfectorales, la Mairie souhaite mettre en place un nouveau moyen d'information rapide à la population avec la diffusion de message(s) d'alerte, par automates d'appels téléphoniques, de télécopies, de SMS ou de courriels pour prévenir les risques.

Ce système, pour être efficace pour l'ensemble de la commune, doit intégrer dans sa base de données l'ensemble des coordonnées téléphoniques de chaque habitant. Cette procédure concerne également les propriétaires de résidences secondaires.

Ceci doit être réalisé sans enfreindre la législation sur la protection des données à caractère personnel (loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004).

L'annuaire officiel permet de connaître un grand nombre de numéros fixes. Toutefois les numéros en liste rouge et la plupart des numéros mobiles sont évidemment inconnus de nos services.

A cet effet, nous sollicitons auprès de chacun l'autorisation de détenir les coordonnées téléphoniques fixe(s) ou portable (s) et adresses mail non connues du public.

Conformément à la Loi, ces coordonnées sont strictement confidentielles. Elles seront conservées par les services de la Mairie et utilisées uniquement dans le but exclusif d'un déclenchement d'alerte. Elles ne seront communiquées à aucune autre personne ou organisme extérieurs à la Mairie du Beaucet.

**Merci de contacter la Mairie pour la communication de ces données, en appelant le : 04.90.66.00.23 ou en adressant un mail à : [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr).**

Dés lors que cette base de données sera constituée, une déclaration de fichier sera faite auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

## Déploiement de la fibre optique



L'Etat organise un plan dénommé "France Très Haut Débit", pour remplacer la connexion ADSL désormais insuffisante par rapport aux nouveaux besoins et usages du numérique (vidéos, etc), par la fibre optique qui doit apporter dans tous les foyers et les entreprises le très haut débit.

L'Etat a pour cela lancé des appels à manifestation d'intention d'investissement pour les zones du territoire semi-urbaines semi-rurales telles que la nôtre, dites "zones AMii", pour concéder la réalisation des travaux aux opérateurs retenus.

Sur notre territoire, l'Etat en a confié la responsabilité à Orange, qui s'est engagée à déployer la fibre dans toutes les communes d'ici à 2020. Ce classement en zone AMii nous garantit en principe une desserte pour tous à terme, mais ne permet plus aux communes ni à la CoVe d'intervenir, ni de faire intervenir Vaucluse Numérique, qui n'agit que dans les secteurs urbains concentrés.

Avec la privatisation du financement, l'opérateur est seul décisionnaire du calendrier de ce déploiement, et ne communique que sur l'année en cours. Il procède à des études de géomarketing, afin de diriger en priorité ses efforts vers les secteurs où il trouve une demande de consommation des services qu'il commercialise. Il est possible de tirer parti de cette logique commerciale au profit de nos territoires et de nos habitants.

En effet, Orange a créé une adresse internet à laquelle chaque habitant peut s'inscrire et montrer ainsi son intérêt pour le très haut débit. Il semble donc avéré que si un nombre important de particuliers et d'entrepreneurs se manifestent ainsi auprès d'Orange, cette dernière pourra se porter vers eux plus rapidement.

<https://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx>

# ARRETE EMPLOI DU FEU - SYNTHESE GRAND PUBLIC

**TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT**  
(infraction réprimée par l'art. 131-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30

**ZONE 1** Vous êtes propriétaire d'une habitation ou exploitant agricole  
Incinération possible, selon les périodes (tableau ci-dessous), uniquement si les déchets verts sont générés ou liés :  
- à une obligation légale de débroussaillage liée au risque feux de forêts (Art. L134-6 du code forestier),  
- directement à l'exploitation agricole.  
EN RESPECTANT CE CALENDRIER

Janvier/Février	1er Mars/15 Avril	16 Avril/31 Mai	1er Juin/15 Octobre	16 Octobre/31 Décembre
POSSIBLE	INTERDIT SAUF DEROGATION PREFERICORALE	POSSIBLE	INTERDIT SAUF DEROGATION PREFERICORALE DANS LE CADRE DE TRAVAUX MOTIVES PAR UNE REELLE NECESSITE	POSSIBLE

**ZONE 2 et 3** Vous êtes exploitant agricole  
Incinération possible toute l'année, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés directement à l'exploitation agricole.

**ZONE 3** Vous êtes exploitant agricole  
Ecouage possible au delà de la limite des 400m de la zone boisée

LIMITE DE LA ZONE BOISEE + 200 mètres  
ARRÊTE EMPLOI DU FEU N° 2013030-0006  
LIMITE DES 400m DE LA ZONE BOISEE

**DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE**

<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-a6266.html>

Validé en Sous Commission feux de forêts du 11.12.2014

## Budget de la Commune

Le 8 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé le budget dont voici les grandes lignes :

- En 2016, malgré la baisse conséquente des dotations de l'Etat, la Commune a réalisé principalement les investissements suivants : réfection de la façade nord ainsi que de la toiture de la Mairie, mise en accessibilité de la salle Antonella, aménagements importants dans la salle associative du Château, rénovation des santons, d'un tableau de l'église ainsi que des vitraux de l'église (toujours en cours) et la deuxième tranche du PLU.
- En 2017, il est prévu de terminer le PLU, d'améliorer l'accessibilité de la Mairie et du bistrot, de créer un logement dans la chapelle Saint Etienne, de réviser la toiture du bâtiment contenant les appartements municipaux, d'installer des mains courantes dans le village et de mettre à jour le matériel de défense incendie.
- Il a été également voté le maintien des trois taux des taxes de contributions directes.

Section fonctionnement 2017	Section investissement 2017
Dépenses : 408 467,55 €	Dépenses : 269 960,58 €
Recettes : 408 467,55 €	Recettes : 269 960,58 €

Pour plus de précisions, les délibérations du Conseil Municipal sont consultables sur le site internet ...

Benoît PELATAN  
Adjoint aux finances

## LA VIE DE CHÂTEAU DU BEAUCET

**DIMANCHE 28 MAI - 17h30 AU CHÂTEAU**

**PEAU D'ÂNE & BARBE BLEUE**  
Lecture en musique  
avec « Bonheurs de lecture »

Deux contes bien connus de Charles Perrault... mais qui ne s'adressent pas qu'aux enfants. L'intrigue paraît simple, les personnages lisses, le monde merveilleux, mais ce n'est qu'apparence. Ces contes parlent en filigrane de la transgression, de l'interdit, des lois qui nous dépassent tous. Une ambiguïté qui en fait la richesse, et que souligne l'interprétation de "Bonheurs de Lecture"  
(Textes lus par Louis Rama, accompagné par Vincent Bauza à la contrebasse).

Entrée libre. Thé et gâteaux offerts à partir de 17 h. Salle du château.

Contact : [lechateaudubeaucet@gmail.com](mailto:lechateaudubeaucet@gmail.com)

Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info, merci de vous inscrire à [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr)

Flash info Parution mensuelle

Mairie de le Beaucet  
7, rue Coste Chaude  
84210 LE BEAUCET  
Tél: 04.90.66.00.23  
Fax: 04.90.66.17.77

Mail : [mairie.beaucet@orange.fr](mailto:mairie.beaucet@orange.fr)  
Site: [www.lebeaucet.com](http://www.lebeaucet.com)

Direction de la publication : Le Maire  
Conception-Réalisation-Impression : Mairie  
Tirage: 220 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique